

Ce type de mission répond à la demande d'aide formulée par les pouvoirs publics, désireux de renforcer leur régime juridique et institutionnel en gestion, ainsi qu'en analyse et mise en œuvre d'une stratégie de la dette. La mission examine les instruments juridiques et le cadre institutionnel existants, compte tenu des meilleures pratiques internationales et régionales.

La mission débouche sur un rapport aux pouvoirs publics, avec des recommandations visant à renforcer les capacités juridiques et institutionnelles de ces derniers.